

Une barre d'HLM et ses familles d'immigrants Immigration, politique urbaine et problématisation du peuplement étranger (cité du Franc-Moisin, Saint-Denis, 1971-1995)

Comme les autres papiers présentés au sein du séminaire Sciences sociales et immigration, celui-ci s'inscrit dans le champ d'une socio-histoire de l'immigration. Il tente de faire l'histoire sociale d'une politique publique qui a concerné un certain nombre d'immigrants. Néanmoins, il opère un pas de côté en choisissant comme principal matériel de recherche les archives de l'Office public d'HLM de Saint-Denis (93), une institution non spécialisée dans le traitement social de l'immigration. Ce choix n'a pas nécessité un effort d'imagination démesuré. Variable clé dans les recensements de population, la description des logements a sa place dans toute monographie sociale localisée. Surtout, au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle des liens se sont noués, dans le champ des politiques municipales et des politiques urbaines, entre immigration et question du logement. A la faveur du puissant mouvement d'urbanisation des trente glorieuses, le logement est devenu pour les municipalités une ressource clientélaire essentielle et, par ce biais, un secteur propice à la mobilisation des catégories nationales et ethniques¹. Les bidonvilles et leur résorption, des années 1960 au début des années 1970, ont fait du logement des étrangers une question publique², avant que le relais soit pris par les conflits au sein des foyers Sonacotra. A la faveur des politiques de la ville, expérimentées à partir de la fin des années 1970, les dysfonctionnements des quartiers de logement social ont été étroitement associés au devenir social des « immigrés » et de leurs descendants³; expliquant jusqu'à aujourd'hui la force du thème de la relégation urbaine des « familles immigrées », décrochage social durable qu'aurait produit le piège de la cité HLM dégradée.

Ce texte présente les premiers résultats d'une recherche en cours qui prend la suite de travaux sur la résorption des bidonvilles installés à partir de la fin des années 1950 à Saint-Denis⁴. Le contexte de ces opérations, lourd d'enjeux sur le plan des politiques de construction et d'aménagement, y était apparu comme une configuration favorable à l'ethnicisation des questions urbaines; soulevant des interrogations sur la nature et la dynamique spécifique de ce processus, tant l'usage des catégorisations ethniques se montrait complexe à l'échelle locale. Historiciser ces questions demande de sortir du cadre d'une

¹ Françoise de Barros, *L'Etat au prisme des municipalités. Une comparaison des catégorisations des étrangers en France (1919-1984)*, Thèse pour le doctorat de science politique, Michel Offerlé (dir.), Université Paris-1, 2004, Chapitre 4.

² Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Des bidonvilles à la ville. Migrants des trente glorieuses et résorptions en région parisienne*, HDR, vol. 2 - recherche, Annie Fourcaut (dir.), Université Paris-1, 2008.

³ Sylvie Tissot, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Le Seuil, Collection Liber, Paris, 2007.

⁴ Cédric David, *La résorption des bidonvilles de Saint-Denis. Un nœud dans l'histoire d'une ville et « ses » immigrés (de la fin des années 1950 à la fin des années 1970)*, mémoire de maîtrise, Université Paris 1 (M.-C. Blanc-Chaléard, dir.), 2002; et, « La résorption des bidonvilles de Saint-Denis : politique urbaine et redéfinition de la place des immigrants dans la ville (années 1960-1970) », *Histoire urbaine*, à paraître.

politique publique circonscrite dans le temps et concernant une population spécifique⁵, même si à Saint-Denis après les dernières opérations de résorption de bidonvilles effectuées en 1974, plusieurs cités de transit sont restées en service une décennie de plus. Cela demande aussi de confronter les discours et dispositifs politiques aux pratiques. Plusieurs observations faites lors de mes travaux précédents, orientent ainsi mes recherches actuelles. Tout d'abord, la difficulté de suivre la trace des habitants de bidonvilles relogés dans des logements sociaux à partir des archives directement liées aux résorptions de bidonvilles m'a orienté vers celles de l'Office public d'HLM dionysien (OPH). A Saint-Denis, les bidonvilles mettaient en relief le poids politique des enjeux d'aménagement urbain d'un territoire en profonde mutation. L'étude de l'OPH permet d'observer une institution qui, depuis sa réactivation en 1945, a été conçue comme le symbole des ambitions municipales en matière urbaine. Les retards et la faiblesse des moyens mis en œuvre pour la résorption de ces bidonvilles faisaient apparaître un jeu complexe d'interactions entre acteurs publics en charge de la question⁶, caractérisées par un climat de coopération conflictuelle. Et ce contexte semble avoir été un facteur important d'une première cristallisation des catégorisations ethniques dans la problématisation des questions urbaines. Par la place qu'il a progressivement gagnée dans le marché local du logement⁷ et par son statut d'institution opérationnelle agissant au nom de la municipalité, sous la tutelle préfectorale, réceptacle des subsides provenant de différents dispositifs de la politique urbaine, l'OPH semble être un bon observatoire de ces jeux d'acteurs. Enfin, certaines des réactions de la municipalité⁸ étudiées lors de mes premiers travaux me font poser l'hypothèse d'une relation entre l'usage de catégories ethniques et la sensibilité particulière des questions de peuplement local dans une « banlieue rouge » soumise à de profondes transformations sociales et territoriales. Cette observation pose la question de la genèse des dispositifs de gestion locale du peuplement participant à la politique de la ville en application du principe de mixité sociale, apparu dans un décret du 19 mars 1986 qui précisait les conditions d'intervention du Préfet dans les attributions de logement sociaux, puis systématisé dans la loi d'orientation pour la ville de 1991⁹. Elle amène à s'interroger non

⁵ A Saint-Denis, avec plus de 4 000 personnes à la fin des années 1960 et au début des années 1970, ce sont 20% des étrangers de la commune qui vivent en bidonvilles (5 à 10% des étrangers de l'ensemble de la région parisienne au cours des années 1960).

⁶ Municipalité, Sonacotra, Préfecture, Service de Liaison et de Promotion des Migrant, Ministère de l'Équipement.

⁷ Après la vague de construction dont le financement a été obtenu, à partir de la fin des années 1960, à la faveur des opérations de résorption des bidonvilles, le nombre de logements gérés par l'OPH dionysien est passé de 4636 à 7470 logements. Il fait ainsi partie des organismes municipaux de logement social les plus importants de la région parisienne.

⁸ Face au développement des bidonvilles dont la population serait délibérément orientée vers Saint-Denis par les services de police [AM SD, 50 ACW 37, Notes sur les bidonvilles en cours de formation, octobre 1962] ou encore au moment de l'étude d'un plan d'urbanisme intercommunal, vu par la municipalité comme une volonté de remodelage politique de la population et des collectivités locales [Discussions sur le projet de plan directeur d'urbanisme intercommunal n°35, intéressant les territoires de Stains, Saint-Denis et Pierrefitte au Conseil municipal, AD 93, 42 J 261].

⁹ Emmanuelle Deschamps, « La notion de « mixité sociale » dans le champ normatif », *Le principe de mixité sociale*, Séminaire permanent droit de l'habitat du Gridauh, 25 avril 2003 [<http://www.gridauh.fr/sites/fr/fichier/3f05b8f920935.pdf>]

seulement sur l'histoire d'une formalisation des politiques de peuplement, mais aussi sur celle des pratiques locales de peuplement qui ont souvent pu ou cherché à s'en affranchir.

Premier fruit d'un travail en cours, ce papier repose sur un dépouillement d'archives encore partiel qui n'éclaire pas autant le rôle des différents acteurs. Le matériel rassemblé porte sur l'administration de l'OPH¹⁰, sans disposer encore de tous les éléments permettant d'éclairer les positions de la municipalité. Il approche l'action de l'Etat essentiellement à travers ses organes déconcentrés en relation avec l'OPH : la Préfecture et les services de l'Equipement, la Commission Départementale pour le Logement des Immigrés (CDLI)¹¹. Le fonds d'archive de l'OPH conservé aux archives municipales de Saint-Denis comprend une source qui permet d'approcher les pratiques de peuplement pour les confronter aux discours et aux ambitions politiques : les dossiers de locataires. Pour étudier cette source riche mais aussi disparate sous de nombreux aspects, ce papier tente de mobiliser des méthodes quantitatives désormais plus accessibles¹². Là encore, l'exploitation des données quantitatives issues de ces dossiers de locataires est un travail en cours, loin d'en avoir exploré toutes les dimensions. Plus que des conclusions, ce sont des indications et des hypothèses que ce papier essaie de mettre en avant.

Le choix d'appuyer le propos sur une monographie d'immeuble est directement lié à la structuration du fonds des dossiers de locataires de l'OPH. Au sein du parc de logement de l'OPH, le bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin est le seul pour lequel l'ensemble des dossiers de locataires sont conservés aux archives¹³. Cette particularité est due à l'histoire même de cette barre de 260 logements HLM répartis le long de 10 cages d'escaliers de 13 étages. Tous les locataires de l'immeuble ont en effet été relogés avant le 29 septembre 1995, date de la destruction du bâtiment qui fut le point d'orgue d'une réhabilitation complète de la plus importante cité HLM de Saint-Denis, engagée depuis 1990¹⁴. Le choix a été fait de saisir en intégralité le contenu de ces dossiers de locataires, afin d'expérimenter une approche micro-historique et tenter de dénaturer l'objet du grand ensemble comme lieu de relégation des

¹⁰ Archives municipales de Saint-Denis (AM SD), Conseil d'administration de l'OPHLM de Saint-Denis, articles 1 OPH 23 à 50 – 2 OPH 1 à 51. L'histoire des réglementations concernant l'attribution des logements sociaux sera peu détaillée ici, et la partie du fond concernant les commissions d'attribution n'est pas exploitée.

¹¹ La loi de finances pour 1975, puis un décret du 27 décembre 1975 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction, affectent une part du 1% patronal au « logement des immigrés » (0,2% puis 0,1% en 1978). Un organisme collecteur spécifique est créé : l'AFICIL. L'arrêté du 11 mars 1976 confie à une Commission nationale pour le logement des immigrés (CNLI) l'attribution des fonds collectés à des organismes de logement spécialisés dans le logement des étrangers ou généralistes, à partir des dossiers instruits par des commissions départementales (CDLI). Sources : Archives départementales de la Seine-Saint-Denis (AD 93), articles 2049 W 1 à 44 : Direction départementale de l'Equipement ; Service de l'habitat ; Dossiers soumis à la CDLI puis à la conférence départementale inter-services (1975-1987).

¹² Claire Lemercier, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 2008.

¹³ Pour le reste des dossiers de locataires il semble notamment qu'il y ait des manques pour les locataires résidant encore dans leurs logements au moment de l'archivage.

¹⁴ La cité du Franc-Moisin se compose de 12 immeubles regroupant 2259 logements, gérés par deux bailleurs sociaux : l'OPH de Saint-Denis (1363 logements) et une filiale HLM de la Sonacotra, Logirep (896 logements). Sur son traitement par les politiques de la ville et quelques éléments d'une enquête orale menée par Benoît Bréville : *Le Franc-Moisin entre histoire et mémoires*, Etudes et recherches, Hors Série, Editions de la DIV / Profession Banlieue, décembre 2008.

« immigrés »¹⁵. Pourtant, suivre la pente naturelle des discours publics tenus sur l'immigration et le problème des banlieues pourrait conduire à faire de ce bâtiment 3 du Franc-Moisin un cas exemplaire. Il s'agit tout d'abord d'un immeuble construit à l'emplacement du principal bidonville installé à Saint-Denis dans les années 1960. Précisément, après la première cité de transit bâtie à proximité par la Sonacotra pour accueillir des familles dont était principalement constitué le bidonville du Franc-Moisin, il s'agit du premier immeuble de logements HLM construit sur place¹⁶. Mis en location en octobre 1971, il est sensé contribuer aux premiers relogements « définitifs » de ces familles essentiellement de nationalités portugaise et espagnole. Alors que les opérations rencontraient d'importantes difficultés, la forme même d'une barre placée au centre du bidonville justifiée par les élus locaux en charge du dossier comme un moyen pour « casser l'agglomération de baraques » et produire un effet « psychologique » propre à décourager de nouvelles installations¹⁷. De même que le bidonville symbolisait la marginalité dans une société en pleine croissance, la destruction de l'immeuble en 1995 renvoie à une série d'images fortes liant crise des banlieues et relégation ethnique, depuis les premières opérations de destruction de la cité Olivier de Serres à Villeurbanne entre 1978 et 1984¹⁸ et d'une première barre de la cité des 4000 à la Courneuve en 1986.

Ainsi, l'histoire du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin réunit deux maillons qui forment les extrémités d'un schéma narratif régulièrement mobilisé à propos de l'histoire urbaine de l'immigration et/ou de la banlieue : le bidonville et les destructions de tours HLM. Ce récit stéréotypé est généralement mobilisé au nom de la mémoire des « quartiers ». Il est condensé dans le titre de l'ouvrage publié en 1993 par Mehdi Lallaoui : « Du bidonville aux HLM »¹⁹ ; ouvrage qui inscrit le temps des bidonvilles dans une chronique de la banlieue du second XX^{ème} siècle avec la volonté de faire émerger une histoire commune, dépassant une actualité liant quartiers HLM et « problème d'immigration »²⁰. Plus récemment, on en retrouve l'écho dans le court passage consacré par David Lepoutre à la mémoire résidentielle de familles d'adolescents de banlieue dans un ouvrage intitulé *Souvenirs de familles immigrées*²¹. A partir d'une photographie de famille montrant derrière les grands-parents le

¹⁵ Une faiblesse de ce papier provient du manque d'éléments de comparaison entre les données sur le bâtiment 3 du Franc-Moisin et l'ensemble des logements de l'OPH (faute d'avoir encore procédé à la saisie d'un échantillon représentatif) ou avec des données localisées et détaillées issues des recensements (demande en cours auprès du Réseau Quetelet), qui auraient permis d'utiles changements d'échelles.

¹⁶ Dans son ensemble, l'opération urbaine dont l'exécution fait l'objet d'une convention entre la ville et la Sonacotra, comprend la résorption des trois principaux bidonvilles, mais aussi la construction par Logirep (filiale HLM de la Sonacotra) et l'OPHLM de quatre ensembles de logements sociaux dans le nord-est de la ville et au Franc-Moisin, soit près de 4500 logements ; une croissance d'environ 65% par rapport au parc social existant en 1966 à Saint-Denis.

¹⁷ AM SD, 50 ACW 37, *Rapport au Bureau Municipal sur le Franc-Moisin*, 9 janvier 1973.

¹⁸ Voir le Journal de l'exposition *Olivier-de-Serres, radiographie d'une « cité ghetto »*, publié par le Rize (Villeurbanne), et la journée d'étude « Immigration et logement » organisée à cette occasion (29 janvier 2010).

¹⁹ Mehdi Lallaoui, *Du bidonville aux HLM*, coll. « Au nom de la mémoire », SYROS, Paris, 1993.

²⁰ « Contrairement aux idées reçues, les taudis n'abritaient pas seulement des populations exclusivement étrangères et maghrébines. Avant elles, de nombreuses familles françaises y ont vécu » (M. Lallaoui, *ibid.*, p. 9)

²¹ David Lepoutre (avec Isabelle Cannoodt), *Souvenirs de familles immigrées*, Odile Jacob, Paris, 2005 (p. 65-71 : "La disparition des traces résidentielles"). L'auteur est sociologue et au moment de l'enquête enseignant dans

bidonville du Franc-Moisin et à l'arrière-plan des immeubles de la cité des 4000 de la Courneuve détruits depuis, l'auteur y relève la disparition récurrente des traces bâties du parcours résidentiel des familles d'immigrants, entre résorption des bidonvilles et destruction d'immeubles de grands ensembles. Ces mises en récit reposent généralement sur une volonté de restituer aux « habitants des cités » un patrimoine, une mémoire qui leur permettrait de donner du sens à leur présence dans des espaces stigmatisés²². Il s'agit là d'enjeux très présents dans les politiques culturelles menées localement par des associations, des travailleurs sociaux, des bailleurs HLM, ... Ces « travaux de mémoire » ont probablement une grande importance pour ceux qui s'en saisissent et pour le travail social et pédagogique qu'ils permettent. Néanmoins, la généralisation, la banalisation et parfois la radicalisation de ce schéma narratif, débouchent parfois sur des contresens historiques. Il n'est pas rare d'entendre que les « quartiers sensibles » dans leur ensemble auraient été construits dans l'intention d'y loger/reléguer les « immigrés », amalgamant les figures de la cité de transit et du « quartier » dégradé²³. Or, ce qui caractérisait la position des institutions HLM de l'époque était bien plus la réticence à loger des familles étrangères. D'après une étude statistique menée par Michel Pinçon à partir des recensements de population en Ile-de-France, en 1975 malgré un net rattrapage opéré depuis 1968, seuls 12,7% des actifs étrangers étaient logés en HLM pour 17,7% des actifs français ; et ce décalage est encore plus net si l'on compare les chiffres concernant les actifs ouvriers parmi lesquels sont recrutés les locataires HLM les plus nombreux²⁴.

L'objet de ce papier est donc d'interroger cette représentation d'un peuplement contraint, là où l'étude de la résorption des bidonvilles donnait plutôt l'image d'une population qui ne se laissait pas saisir facilement et uniformément par les dispositifs de relogement mis en place. Une première manière de le faire est d'analyser le peuplement de cet immeuble HLM et ses dynamiques de manière fine, en mettant à profit l'étude quantitative des dossiers de locataires, et en faisant notamment nôtre la nécessité d'une appréhension

un collègue de La Courneuve. L'ouvrage est conçu à partir d'un travail pédagogique et développe par ailleurs une critique de l'usage de la notion de « mémoire familiale » en sociologie.

²² Par exemple, Mehdi Lallaoui écrit dans son introduction de l'ouvrage « Du bidonville aux HLM », intitulée « Un album de famille », p. 9 : « Si l'on parle beaucoup aujourd'hui des banlieues, on oublie encore que pour comprendre les phénomènes actuels un retour en arrière est souvent nécessaire. Pour ceux qui ont pour préoccupation la réflexion sur la ville et les mutations urbaines, cette confrontation restait un passage obligé. En effet, la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles, qui se prolonge par la construction des grands ensembles HLM, puis par les constats donnant naissance au DSQ, fait partie de cette mémoire des quartiers que nous devons restituer aux propriétaires de ce patrimoine : les habitants des cités ». [Je souligne ce passage qui minimise une histoire de la construction des grands ensembles très largement autonome de celle de la résorption des bidonvilles et contribue, en étant pris dans les débats du moment, au lien construit entre politique de la ville et « problème d'immigration ».]

²³ Voir par exemple le documentaire réalisé par Yamina Benguigui, 9-3, *Mémoire d'un territoire*, diffusé par Canal + en octobre 2008 et les critiques adressées par plusieurs historiens qui avaient été mis à contribution : Emmanuel Bellanger, Alain Faure, Annie Fourcaut et Natacha Lillo, « Le «9-3» de Yamina Benguigui : un usage falsifié de l'histoire », 24 octobre 2008 [<http://www.mediapart.fr/club/edition/les-invites-de-mediapart/article/241008/le-9-3-de-yamina-benguigui-un-usage-falsifie-de>]

²⁴ Michel Pinçon, *Les immigrés et les HLM. Le rôle du secteur HLM dans le logement de la population immigrée en Île-de-France, 1975*, CSU, Paris, 1981, Tableau p. 24.

différenciée des trajectoires sociales au sein d'un même grand ensemble²⁵. Dans une seconde partie, nous changerons d'échelle et nous étudierons une partie des pratiques de peuplement de l'OPH : celles qui ont été le plus directement en lien avec la construction d'un problème du peuplement immigré des HLM, à travers les interactions entre acteurs participants aux dispositifs mis en œuvre depuis la résorption des bidonvilles jusqu'aux « politiques de la ville ».

La construction sociale et institutionnelle d'un peuplement « subi »

La taille des logements et leur disposition est la première particularité du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin à observer car elle détermine un trait majeur de son peuplement (*Tableau 1*) : sa dimension familiale, avec une place notablement importante des familles de plus de 3 enfants (50% des ménages locataires à la fin 1972).

Tableau 1 : Nombre de logements selon le nombre de pièces, pour l'ensemble du bâtiment 3 (cité du Franc-Moisin) et par cages d'escaliers

Taille	Nb										
		Escalier 1	Escalier 2	Escalier 3	Escalier 4	Escalier 5	Escalier 6	Escalier 7	Escalier 8	Escalier 9	Escalier 10
F2	14					1		13			
F3	39								13	13	13
F4	166	25	26	25	25	25	26	13		1	
F5	38								13	12	13

C'est cette particularité qui est soulignée par les responsables de la réhabilitation de la cité du Franc-Moisin lorsqu'ils expliquent les raisons du choix de la destruction de l'immeuble. Jean-Marc Denjean, directeur de l'OPH à partir du début des années 1980, dénonce rétrospectivement l'erreur urbanistique issue d'une « opportunité foncière et d'une stratégie d'efficacité », dans « une logique purement productiviste »²⁶. L'ancien paysagiste de la MOUS du Franc-Moisin

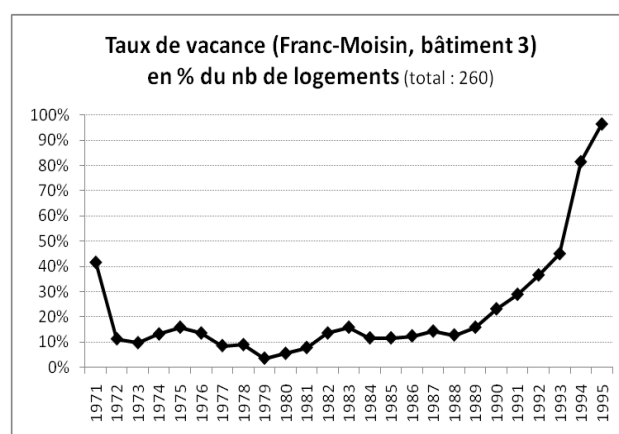


Figure 1

²⁵ Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, 1970, 11-1. pp. 3-33.

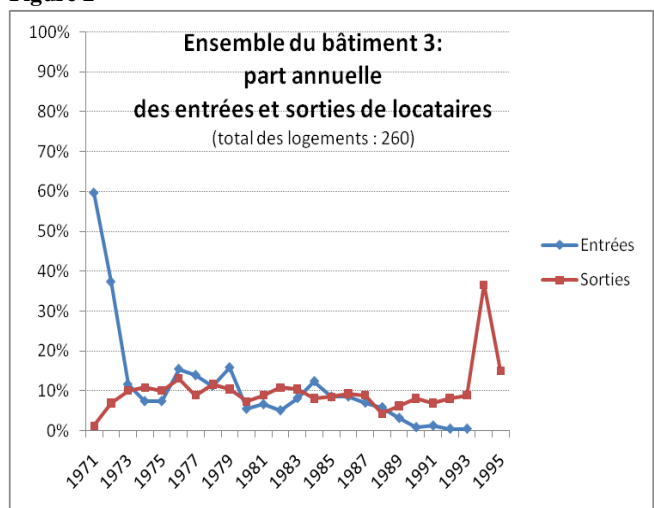
²⁶ Propos de Jean-Marc Denjean rapportés par Benoît Bréville, in *Le Franc-Moisin entre histoire et mémoires*, op. cit. p. 94-95.

décrit « une espèce de paquebot énorme monté sur des parkings souterrains vides ou malfamés avec des cages d'escaliers entières de F4 et de F5, et des cages minuscules, pas ouvertes sur l'extérieur. Si bien qu'on y trouvait des empilements de grandes familles, avec, bien sûr des empilements de problèmes »²⁷. Logiquement, les arguments mobilisés pour justifier la destruction sont d'ordre architectural. L'expérience de terrain de ces deux acteurs leur a fait connaître la situation du bâtiment 3 alors que le taux de vacance de ses logements était reparti à la hausse après avoir atteint son minimum à la fin des années 1970 ; indice d'une désaffectation persistante, puis croissante à partir des années 1990 (fig. 1). Leur représentation est fortement influencée par la fin de l'histoire ; d'autant plus pour le directeur de l'OPH que son organisme a milité pour l'option de la destruction, y voyant une solution à des coûts de gestion trop élevés du fait des vacances de logement, mais aussi des dettes locatives²⁸.

Les rythmes du peuplement

Tentons de mesurer de façon plus objective la dynamique de peuplement de l'immeuble, en commençant par une description quantitative des rythmes d'entrée et de sortie de ménages locataires²⁹. Le graphique ci-contre (fig. 2) permet d'en distinguer quelques traits saillants. Fin 1971, un trimestre après la mise en location, plus de la moitié des logements étaient occupés. L'achèvement de la mise en location prend un an de plus, avec dès 1972 une vingtaine de ménages sortants ; donnant le ton des quelques années qui suivent, jusqu'en 1975, durant lesquelles les nouvelles entrées ne compensent pas les départs. Intervient alors une nouvelle phase de peuplement qui voit plus de la moitié des logements occupés par de nouveaux locataires entre 1976 et 1979. Le niveau optimal de location est alors atteint avec 97% de logements occupés. Notons dès à présent que près de 70% des ménages locataires de notre base de données ont emménagés durant cette première période, entre 1971 et 1979. Durant les années 1980, le taux

Figure 2



²⁷ Propose de Bruno Allieux (paysagiste de la Maîtrise d'œuvre Urbain et Sociale du Franc-Moisin – pour la cité, la première structure de ce type est instituée en 1986) rapportés par Benoît Bréville, in *Le Franc-Moisin entre histoire et mémoires*, op. cit. p. 95.

²⁸ *Le Franc-Moisin entre histoire et mémoires*, op. cit. p.40.

²⁹ Le corpus étudié est issu de la saisie des dossiers de locataires. Il se compose de 670 « ménages locataires ». Cette notion est forgée pour pouvoir prendre en compte quelques cas de ménages locataires de plusieurs logements, ou de ménages dont la composition a substantiellement évolué bien qu'aucun nouveau contrat de location n'ait été signé. Sont aussi pris en compte les locataires pour lesquels on ne dispose parfois que d'un nom ou de dates d'entrée et de sortie, sans aucune information sur le ménage et les individus le composant (46 sur 670).

d'entrées annuel moyen est de 7%, alors qu'il avait été de 12% entre 1973 et 1979. Les entrées de locataires ne dépassent plus significativement les sorties qu'en 1984. La population de l'immeuble se stabilise alors, atteignant en 1988 le niveau de mouvement le plus bas jamais atteint. A partir de 1989 s'ouvre une phase de dépeuplement régulier jusqu'en 1993. Alors que l'option d'une démolition de l'immeuble se précise progressivement, les sorties de locataires ne sont plus compensées que par un nombre très faible d'emménagements. En 1994 et 1995 ont lieu les relogements nécessaires pour procéder à la destruction de l'immeuble.

Mesure du peuplement étranger

Quatre moments de cette histoire ont été retenus pour extraire des coupes chronologiques de la population logée : fin 1972, au terme du peuplement initial ; fin 1979, après la phase de renouvellement des locataires déjà relevée ; fin 1984, pour étudier la population qui s'est stabilisée dans les années 1980 ; et, fin 1993, afin d'observer les derniers locataires restant avant démolition. On peut observer dans le tableau ci-dessous (*Tableau 1*) un net accroissement absolu et relatif de la part des ménages dont les deux conjoints sont étrangers au cours des années 1970 ; puis leur maintien à des niveaux relatifs élevés jusqu'avant la démolition du bâtiment. A titre de comparaison, une étude des services de l'OPH sur l'ensemble de son parc de logement donne une part moyenne de 19% de locataires étrangers à la fin juillet 1982 ; et 31% pour l'ensemble des logements de la cité du Franc-Moisin gérés par l'OPH³⁰. La part des ménages étrangers est bien supérieure à la moyenne dans le bâtiment 3.

**Tableau 2 : Ménages locataires par nationalité
à quatre moments de l'histoire du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin**

Nationalité	Fin 1972		Fin 1979		Fin 1984		Fin 1993	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
étranger	72	32%	100	43%	82	38%	52	39%
mixte	1	0%		0%	10	5%	10	7%
français	142	63%	123	52%	107	50%	66	49%
NR	9	4%	12	5%	15	7%	6	4%
Totaux	224	100%	235	100%	214	100%	134	100%

Pour être plus précis, prenons au sein de cette enquête de l'OPH en 1982, les données calculées en comptant l'ensemble des membres de ménages étrangers logés par l'OPH. La proportion passe à 27% pour l'ensemble des cités, indiquant un nombre d'enfants plus nombreux dans les ménages étrangers. C'est un niveau conforme à la part des étrangers dans la population communale, évaluée à 28% par le recensement de 1982³¹. Néanmoins, les

³⁰ Archives municipales de Saint-Denis [AM SD], 2 OPH 23, Dossier de réunion du Conseil d'administration de l'OPH du 6 septembre 1982, Tableau statistique des étrangers (nb de ménages et nb d'occupants) par cité de l'OPH, fin mars et fin juillet 1982.

³¹ Le recensement de 1982 compte 17% d'habitants étrangers pour la petite couronne et 15% pour l'ensemble de l'Île-de-France.

chiffres présentés au Conseil d'administration de l'OPH en septembre 1982 indiquent bien une surreprésentation des habitants membres de ménages étrangers pour la cité du Franc-Moisin dans son ensemble (41%)³². Pour le bâtiment 3, même en sous-évaluant le nombre d'enfants né après l'entrée des locataires dans le bâtiment, notre base de données donne fin 1984 une proportion de 50% d'habitants membres de ménages étrangers (43% pour les ménages français)³³. Si le bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin se singularise c'est parce que, contrairement à la situation générale, la population appartenant à des ménages étrangers y est légèrement plus nombreuse que la population appartenant à des ménages français. Si la concentration relative est réelle et si sa perception quotidienne était probablement renforcée par un nombre d'enfants plus nombreux dans les familles d'immigrants, il n'y pas matière à voir dans cet immeuble un « ghetto d'immigrés »³⁴. Si l'on peut constater des variations de la part des étrangers d'une cage d'escalier à l'autre (*Annexe 1*), on ne peut en aucun cas supposer l'existence d'une volonté de regroupement. Au contraire, on observe entre 1972 et 1979 un rééquilibrage de la part des étrangers entre les cages d'escalier. Ce n'est que fin 1993, sous l'effet de rythmes de départs de l'immeuble différenciés que les écarts deviennent plus nets d'une cage d'escalier à l'autre. Quoiqu'il en soit, le test de Chi-2 qui accompagne le tableau ci-dessous (*Tableau 3*), indique que la corrélation entre les variables « Nationalité » et « Cage d'escalier » n'est pas significative³⁵.

Tableau 3 : Rapport Ménages étrangers / Ménages français par cage d'escalier

Ensemble de la base de données (1971-1995)

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	22	31	31	37	19	38	17	34	34	33
français	78	69	69	63	81	62	83	66	66	67
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Count</i>	41	51	58	62	47	55	78	62	73	54

Chi-2 : p-value = 8%

³² AM SD, 2 OPH 23, art. cit.

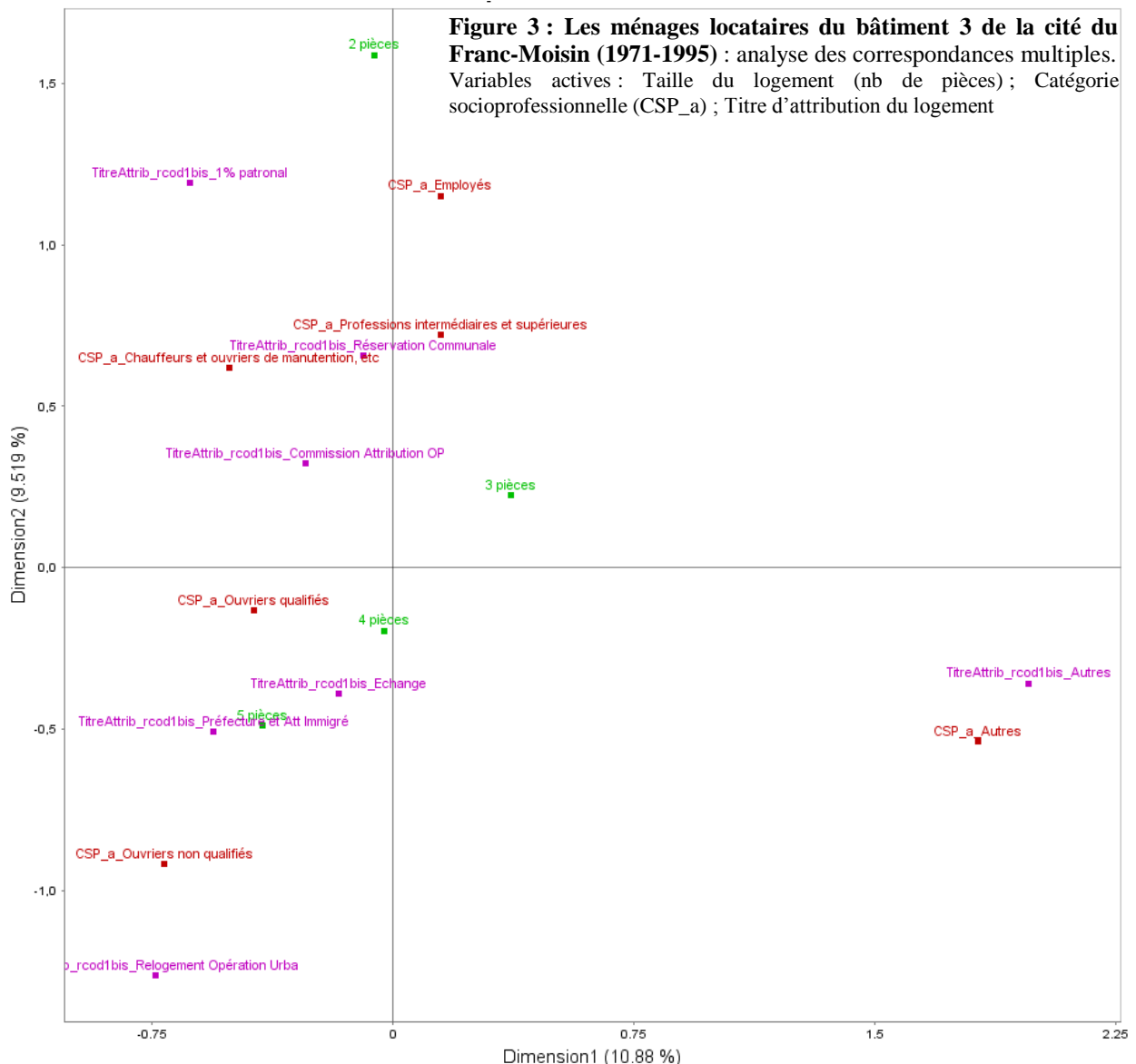
³³ Les archives ne donnent aucun élément sur la construction des statistiques présentées par les services de l'OPH en 1982. Il est possible que des ménages que nous avons classés parmi les ménages mixtes aient été classés parmi les locataires étrangers.

³⁴ A titre de comparaison, en 1977, la cité Olivier-de-Serres à Villeurbanne comptait plus de 95% de ménages étrangers maghrébins sur 200 locataires [Journal d'exposition, op. cit., p.8].

³⁵ Cf. Annexe 1, p. 26. Toutes les probabilités renvoyées par le test de Chi-2 (p-value) sont supérieures au seuil conventionnel de 5%. Pour les quatre coupes chronologiques, la fiabilité du test est relative étant donné les faibles effectifs.

Hierarchisation sociale des voies d'accès, clivage relatif de l'espace des nationalités

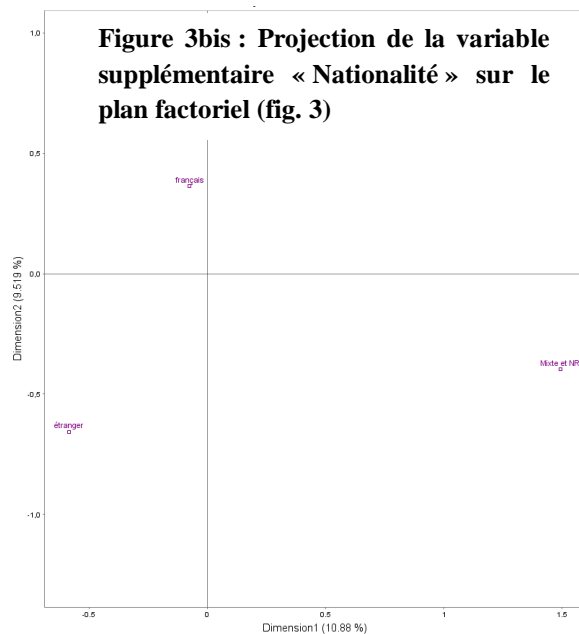
Pour interroger la construction de cet espace social des nationalités, l'utilisation d'analyses factorielles permet de considérer des variables plus nombreuses, et d'évaluer si certaines d'entre-elles s'associent pour différencier significativement les positions sociales et les trajectoires résidentielles suivant une opposition de nationalité. Le graphique de la première analyse présentée ci-dessous a été construit sans faire intervenir la variable de



nationalité, à partir de la base de données complète³⁶. Le premier axe distingue les ménages ayant obtenu un logement suivant une voie minoritaire³⁷, dont les dossiers sont aussi très

³⁶ Les variables supplémentaires, non actives pour la construction du plan factoriel, sont : Composition du ménage à l'entrée dans le logement (sous plusieurs formes de codage) ; Nationalité du ménage ; Période d'entrée (avant/après mai 1976 : date médiane des entrées de locataires) ; Cage d'escalier ; Etage ; Codage du titre d'attribution suivant un niveau de choix présumé des institutions municipales (OPH, Ville) = « choisi », « subi », « indéterminé ».

souvent les moins bien renseignés, tant pour l'emploi occupé pris en compte ici sous la forme de la catégorie socioprofessionnelle, que pour la composition des ménages. Le deuxième axe représente la distribution des ménages sur une échelle sociale relativement régulière liant la taille du logement occupé, la CSP et le mode d'accès au logement HLM. Ce second axe permet de rappeler que la population logée en HLM est préconstruite par le jeu des réservations de logements, fixées pour une part de façon réglementaire (ici : réservations préfectorales suivant l'arrêté du 1^{er} octobre 1968³⁸), pour une autre part induites par les financements mobilisés au moment de la construction (ici : réservations en vertu de l'apport d'une garantie communale sur les emprunts contractés par l'organisme HLM ; réservations liées aux financements obtenus au titre de la résorption de l'habitat insalubre) et enfin, au titre de financements obtenus ponctuellement par la suite (au titre du 1% patronal ou des subventions accordées par la CNLI). Cette construction institutionnelle du peuplement affecte très logiquement la position des ménages étrangers sur le plan factoriel (*fig. 3bis*). Avec des familles plus nombreuses et occupant des emplois moins qualifiés, les locataires dont les deux conjoints sont étrangers se placent plutôt sous le deuxième axe. De façon corrélée, leur mode d'accès aux logements HLM de l'immeuble étudié se distingue nettement. Ils sont plus nombreux à avoir obtenu un logement au titre de la subvention de la CNLI, puisque c'est la contrepartie attendue.



Surtout, une voie d'accès spécifique aux étrangers se dessine avec le relogement suite à une opération d'urbanisme. Et, les réservations préfectorales contribuent bien plus au logement des ménages étrangers que les réservations communales ou les choix de la commission d'attribution de l'OPH. Cela dit, il convient de s'interroger sur l'ampleur de cette spécificité du peuplement étranger de l'immeuble. Pour tenter de le faire, nous avons opéré sur les résultats de l'analyse factorielle qui vient d'être présentée une classification automatique regroupant ensemble les individus

³⁷ Par un titre d'attribution non spécifié ; par changement de nom, souvent suite à une modification de la composition du ménage après une première attribution ; par réservation au profit des personnels de la fonction publique, pour lesquels les dossiers ne délivrent souvent que très peu d'informations sur les locataires ; enfin pour quelques-uns il s'agit d'occupants sans titre de location.

³⁸ L'arrêté du 1^{er} octobre 1968 accorde aux préfetures de la région parisienne une réserve de 27% sur l'ensemble des logements neufs, et de 50% sur les logements existants vacants. Elle est destinée à différentes catégories prioritaires, dont 1/4 pour des candidats issus d'immeubles insalubres, de bidonvilles ou de cités de transit. S'y ajoutent les réservations liées à des financements de type PSR ou PRI. Les seules possibilités d'affectations explicitement réservées à des immigrants résultent d'un financement par le FAS. Cela jusqu'à l'affectation d'une partie du « 1% patronal » aux immigrés et à leurs familles après 1975.

partageant le plus de variables en commun (cf. annexe p. 28). La lecture du graphique (fig. 4) projetant sur le plan factoriel les individus colorés suivant leur nationalité, distingue bien un groupe de ménages majoritairement issus de relogements pour opérations d'urbanisme (groupe 1, en noir). 58% des ménages étrangers de notre base de données y sont rassemblés (cf. Tableaux en annexe, p.27). Mais plus d'un tiers des ménages étrangers sont tout de même répartis dans les autres groupes. Ils forment notamment près d'un quart des ménages du groupe ayant majoritairement accédé à leur logement grâce à la Commission d'attribution de l'OPH (en rouge). On peut noter également que les ménages étrangers sont peu représentés parmi les locataires dont les dossiers offrent une information lacunaire ; peut-être le signe qu'on se préoccupe plus d'eux³⁹. Le graphique (fig. 5) fait apparaître des zones de chevauchement entre ménages français et étrangers, notamment dans la partie du plan factoriel polarisant les ouvriers qualifiés (cf. fig. 3). Il est ainsi confirmé que les ménages français et étrangers logés dans l'immeuble ne proviennent pas de mondes sociaux strictement distincts. Mais c'est une conclusion encore très limitée car elle tient compte de ménages qui n'ont vécu dans l'immeuble ni au même moment, ni la même durée. Par exemple, le ménage locataire n°400 (fig. 4 : vert parmi les bleus), le ménage étranger le plus éloigné du groupe relogé pour opération d'urbanisme, est un couple de nationalité camerounaise avec un enfant, dont le chef de ménage était professeur de sociologie. Mais ils ne sont restés qu'un mois et demi dans leur logement, en 1973.

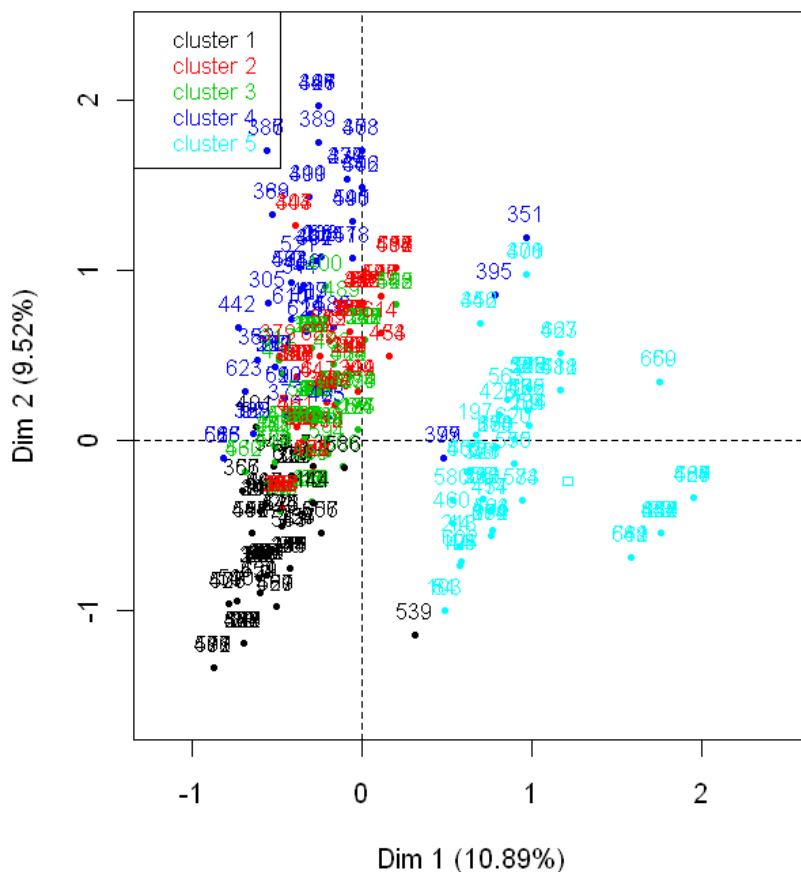


Figure 4: Projection des ménages locataires suivant leur groupe défini par classification automatique

³⁹ C'est aussi un effet de construction du groupe puisque plus d'un tiers de ses membres ont obtenu une attribution au titre des réservations pour les personnels de la fonction publique dont les étrangers sont exclus.

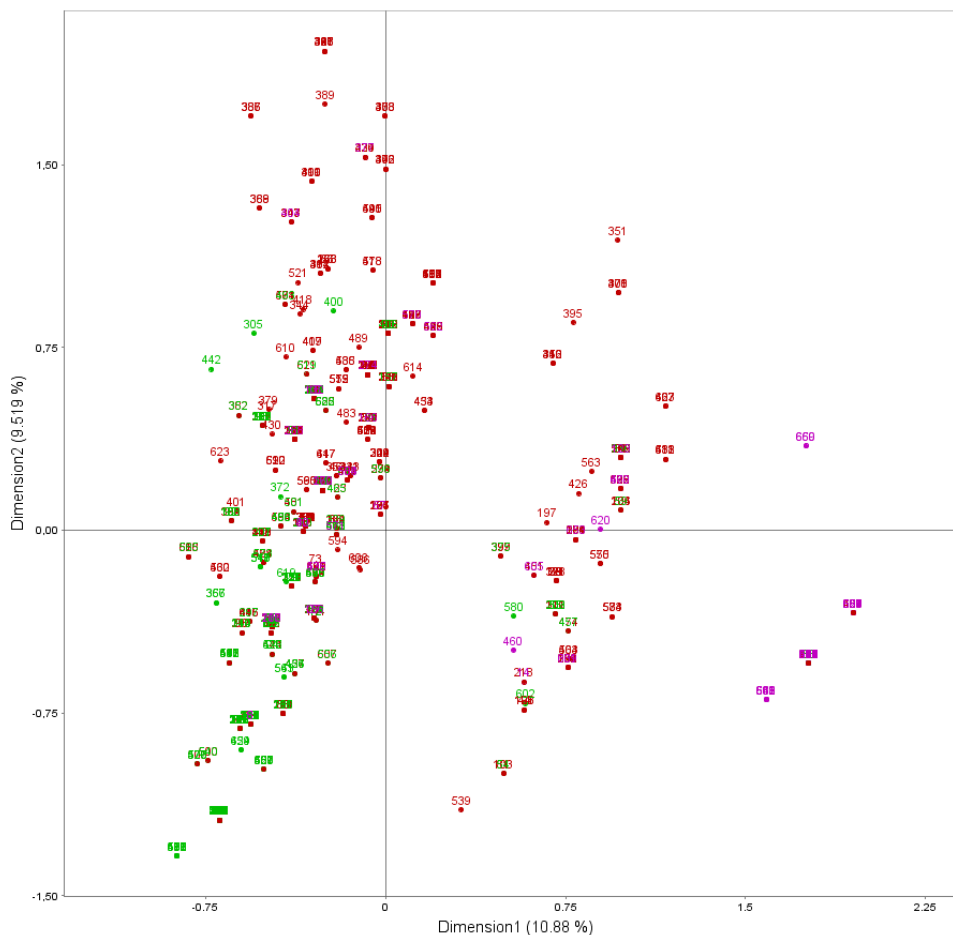


Figure 5 : Projection des individus et de leur nationalité sur le plan factoriel (cf. fig 3)

- français actif(ve)
- étranger actif(ve)
- Mixte et NR actif(ve)

Le jeu des temporalités différenciées : une contrainte subie par l'OPH

La faiblesse de ces premières analyses est qu'elles « écrasent » les effets de temporalités dont on a senti l'importance en présentant les rythmes du peuplement. Pour pallier cette difficulté d'interprétation, une nouvelle analyse factorielle a été opérée, incluant des variables plus nombreuses, en particulier celles apportant à l'analyse une dimension temporelle : les dates d'entrée et de sortie du bâtiment, ainsi que la durée d'occupation finale du (ou des) logement(s) (fig. 6)⁴⁰. Les autres variables actives de cette analyse factorielle sont la nationalité, la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, le titre d'attribution et le nombre d'enfants à l'entrée dans l'immeuble. Enfin, pour éviter que la qualité de l'information contenue dans les dossiers ne surdétermine la construction des axes, les ménages dont la composition du ménage n'était pas renseignée ont été laissés de côté.

⁴⁰ Chacune de ces variables a été regroupée en quatre classes d'effectifs égaux. Les périodes d'entrée et de sorties ne correspondent donc pas.

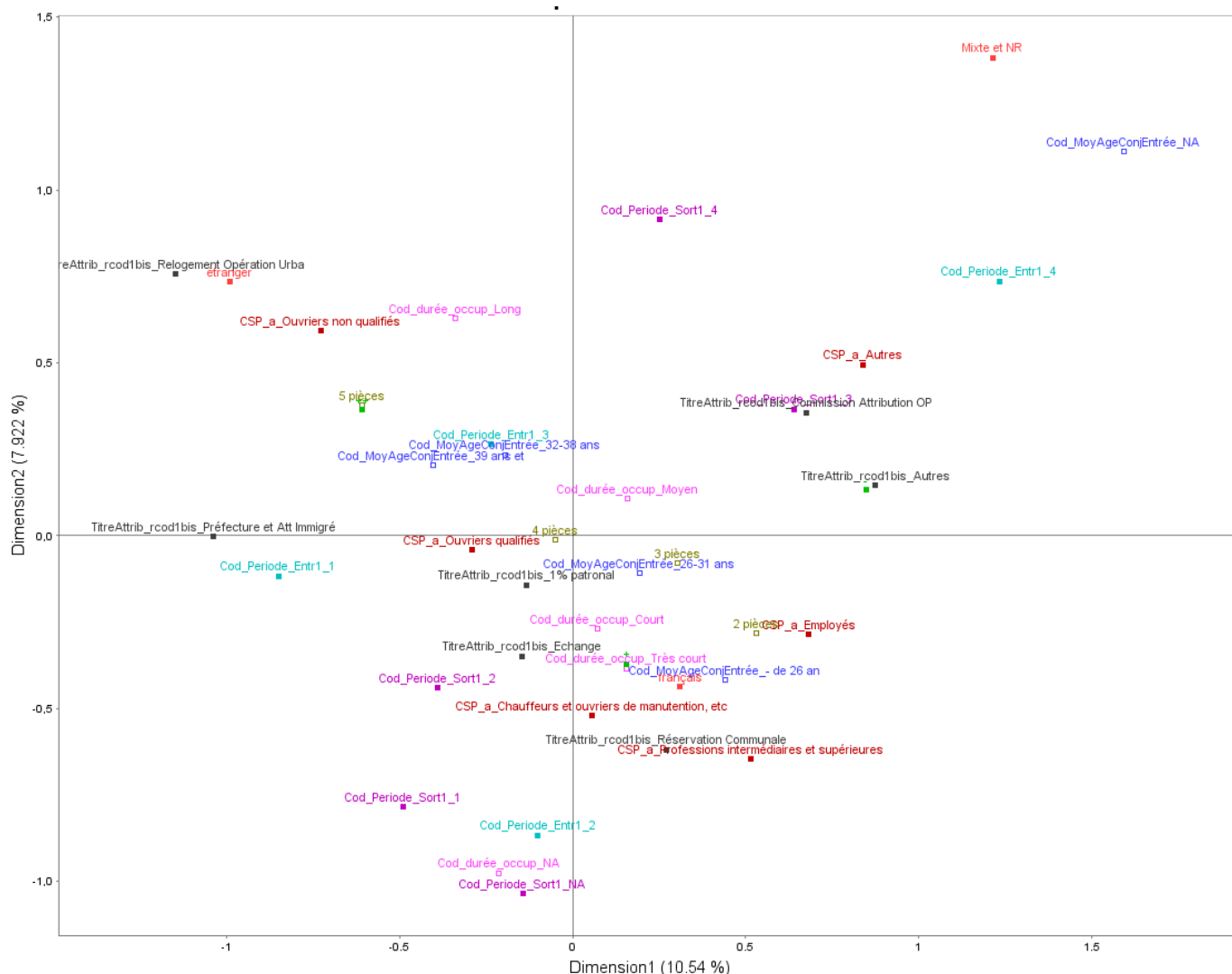


Figure 6 : Les ménages locataires du bâtiment 3 (cité du Franc-Moisin) dont la composition du ménage est renseignée : analyse des correspondances multiples. Variables actives : CSP ; Titre d'attribution ; Nationalité ; Période d'entrée ; Période de sortie ; Composition du ménage à l'entrée dans le logement (- = sans enfants ; + = jusqu'à 2 enfants ; ++ : plus de 3 enfants) / Variables supplémentaires : Nombre de pièces du logement ; Moyenne d'âge des conjoints à l'entrée dans le logement ; Durée d'occupation (4 classes au nombre égal de ménage)

Périodes d'entrée :

- 1 : octobre 1971-décembre 1972
- 2 : décembre 1972-mai 1976
- 3 : mai 1976 – mi-novembre 1981
- 4 : mi-novembre 1981-1993

Périodes de sortie :

- 1 : 1971-1978
- 2 : 1979-1984
- 3 : 1985-1992
- 4 : 1993-1995

La structure de ce nouveau plan factoriel est riche d'informations. On y retrouve, sous la forme d'une diagonale qui traverse le graphique en direction de la modalité « étranger », la structure sociale relevée plus haut, qui associe la nationalité, à la hiérarchie des CSP, au nombre d'enfants et au nombre de pièces du logement. Vient s'y ajouter une variable supplémentaire ajoutée ici : la moyenne d'âge des conjoints à l'entrée dans le logement, qui s'accroît elle aussi parallèlement à l'axe des CSP. Mais à cette structure fondamentale, viennent s'ajouter les facteurs de temporalité qui donnent au graphique l'allure d'une pyramide renversée. Les modalités qui, en s'opposant, contribuent le plus à en élargir la base

(en haut du graphique) sont la nationalité « étranger » et la période d'entrée 4 (de mi-novembre 1981 à 1993). On retrouve ici le peuplement étranger principalement réalisé durant les années 1970. Les deux modalités qui influent le plus sur l'opposition entre la base et la pointe de la pyramide sont les périodes de sortie 1 (1971-1978) et 4 (1993-1995). Elles représentent donc en opposition, les ménages locataires entrés durant les années 1970 qui ont assez rapidement quitté l'immeuble, et ceux restés jusqu'à la période précédant la destruction quelle que soit la période de leur arrivée.

A partir de cette trame, on peut lire sur le graphique une oscillation des périodes d'entrée, qui s'éloignent du pôle « étranger », « relogés pour opération d'urbanisme », puis s'en rapprochent. Cela signale un second temps fort de rénovation urbaine, après le temps de la résorption des bidonvilles, celle du centre-ville (13 ménages relogés depuis l'« Ilot Basilique » en rénovation, dont 9 ménages étrangers). On repère aussi que parmi les ménages entrés durant la période 2 (décembre 1972-mai 1976), qui étaient plus souvent français, nombreux sont ceux à être partis avant la fin des années 1970. Les variables temporelles rompent aussi l'axe linéaire que présentaient les titres d'attribution sur le graphique de notre première analyse factorielle. Plus précisément, il semble que les réservations préfectorales n'aient pas été « rendues » au service du logement de la Préfecture, soit parce que les locataires qui en avaient bénéficié sont restés particulièrement longtemps dans leurs logements, soit parce que l'OPH en a repris progressivement le bénéfice. C'est ce que pourrait indiquer la présence de la modalité « Commission d'attribution de l'OPH » dans la partie supérieure droite du graphique. Plus précisément la proximité de ce point avec la période de sortie 3 (1985-1992), et un peu plus loin la période d'entrée 4 (mi-novembre 1981 à 1993) et la période de sortie 4 (1993-1995), pourrait indiquer qu'à partir des années 1980, alors qu'il avait plus de latitude pour désigner les locataires de l'immeuble, l'OPH a rencontré des difficultés pour désigner des locataires susceptibles de s'installer durablement dans l'immeuble.

S'il peut tenter de peser par l'intermédiaire de sa politique d'attribution, un bailleur social ne peut contrôler le maintien des locataires dans les lieux que lorsque ceux-ci sont demandeurs d'un échange de logement et prêts à l'attendre. A ce titre, la répartition des durées de résidence suivant la nationalité indique à quel point le peuplement étranger a pu être ressenti par l'organisme HLM municipal comme un peuplement subi (*tableau 4*). La durée d'occupation moyenne des ménages étrangers vient ainsi redoubler le caractère subi des attributions préfectorales ou liée à la résorption de l'habitat insalubre.

Tableau 4 : Durée de résidence et période de sortie du bâtiment 3 (cité du Franc-Moisin) selon la nationalité

Nationalité	Durée de résidence dans l'immeuble				Total	Nb
	Très court (app. 0 à 3 ans)	Court (app. 3 à 6 ans)	Moyen (app. 6 à 11 ans)	Long (app. 11 à 23 ans)		
étranger	14	19	22	45	100	168
français	29	27	25	19	100	394
Mixte et NR	31	27	32	10	100	71

Chi-2 : p-value = 0%

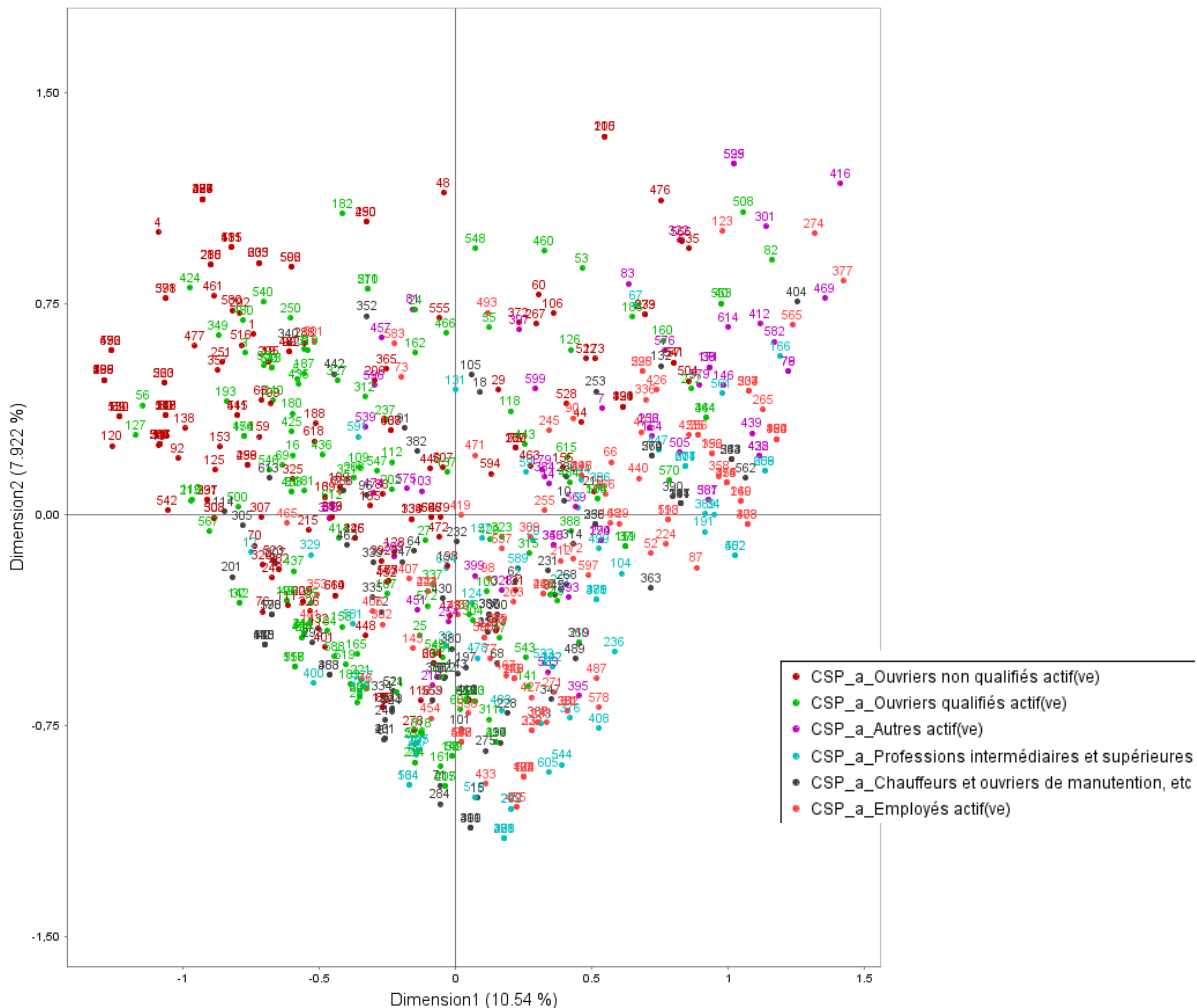
Nationalité	Période de sortie				Total	Nb
	1971-1978	1979-1984	1985-1992	1993-1995		
étranger	21	24	22	34	100	169
français	27	27	24	22	100	394
Mixte et NR	21	18	36	25	100	83

Chi-2 : p-value = 1%

Les trajectoires sociales et résidentielles des ménages logés sont bien celles de locataires d'un grand ensemble : les effets de sélection induits par des voies d'accès au logement spécifiques rassemblent des ménages qui n'en sont pas au même moment de leur vie, n'ont pas les mêmes horizons sociaux, ni les mêmes projets. Pour paraphraser un article qui a fait date, la proximité spatiale créée par l'attribution de logement dans un même immeuble n'abolit pas les distances sociales⁴¹. Pour dire les choses de façon simplifiée, les trois angles de ce triangle indiquent trois profils de locataires qui s'opposent le plus. D'un côté, des ménages étrangers d'ouvriers peu qualifiés qui ont plutôt emménagé durant les années 1970 en bénéficiant de relogements liés à des opérations d'urbanisme et qui ont eu tendance à rester plus de 10 ans dans l'immeuble. De l'autre, des ménages français employés, eux aussi plutôt entrés dans l'immeuble durant sa première décennie d'existence, mais partis plus vite. Enfin, un dernier groupe, celui des ménages locataires entrés à partir des années 1980, moins étrangers qu'auparavant (probablement sous l'effet d'une volonté de l'OPH de limiter l'accroissement de la part des ménages étrangers), plus souvent sans enfants, dont une grande partie ne s'est pas stabilisée dans l'immeuble. Mais, une fois encore, projeter chacun des ménages considérés sur le plan factoriel (*fig. 5bis*), permet de se rendre compte de leur grande dispersion dans cet espace « socio-temporel » et d'observer des « zones » de contact entre catégories socioprofessionnelles, notamment entre les différentes fractions ouvrières. Ce n'est que par une construction à la fois sociale et institutionnelle que les ménages étrangers sont à ce point distinct. La suite de ce papier tente d'éclairer quelques jalons de cette histoire.

⁴¹ Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire, *art. cit.*

Figure 5bis : Projection des individus et de leur catégorie socioprofessionnelle sur le plan factoriel (cf. fig. 5)



Politique de logement des « familles immigrées » et genèse d'un problème de peuplement

Il paraît bien difficile de discerner dans la France des trente glorieuses une politique de logement des familles d'immigrants. C'est le fait de la politique de « logement des immigrés » en général, qui ne s'est construite que par tâtonnements et adaptations successives aux « problèmes » rencontrés⁴². À l'échelle nationale, cette politique relève d'abord de l'« action sociale » en direction des « Français musulmans d'Algérie », puis des étrangers dans leur ensemble, à travers les subventions du FAS et l'action de la Sonacotra pour la construction de foyers ou la résorption de l'habitat insalubre. Avec l'institutionnalisation de la CNLI en 1976, semble se dessiner une politique plus autonome. Mais on manque de travaux

⁴² Vincent Viet, « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Année 1999, Volume 64, Numéro 64, p. 91-104.

sur son action pour être plus affirmatif. Au sein de ces dispositifs, la question du logement des « familles immigrées » n'est promue que de façon très progressive. Depuis les expérimentations nanterroises de la fin des années 1950 et du début des années 1960 l'action en direction des « familles immigrées » se cantonne souvent au modèle de la cité de transit⁴³. Après 1975, le thème du logement des familles s'affirme⁴⁴. Mais en 1982, les discussions qui ont lieu au sein de la CDLI de Seine-Saint-Denis sur l'opportunité d'orienter plus largement les crédits vers le logement des familles témoignent de la difficulté à sortir du modèle d'une immigration provisoire de travailleurs ; difficulté renforcée par la crise des foyers⁴⁵. C'est dans ce contexte d'une politique peu stabilisée que l'étude des interactions locales entre acteurs publics prend tout son sens.

De la résorption des bidonvilles à celle de l'habitat insalubre : première cristallisation

Une étude de la revue de l'Union nationale des HLM montre que la question du logement social des étrangers est régulièrement posée à partir de 1955, par des députés ou des acteurs des collectivités locales se demandant si la législation autorise la location d'HLM à des « Nord Africains » ou à des étrangers. La seule restriction liée à la nationalité contenue dans la législation concerne en réalité l'accession sociale à la propriété. Le 1^{er} juin 1959, le Conseil supérieur des HLM délibère qu'aucune condition de nationalité n'interdit l'accès au HLM locatives, mais précise qu'« *il appartient au Conseil d'Administration de l'organisme de prendre toutes décisions à ce sujet. Il peut, par exemple, poser le principe de la nationalité française obligatoire et se réserver le droit d'examiner les cas d'étrangers spécialement intéressants, ou charger de cet examen la Commission d'Attribution des Logements* »⁴⁶. Malgré cet avis, l'indécision persiste durant les années 1960 jusque dans les textes réglementaires fixant les conditions d'attribution de logements sociaux⁴⁷. Sans étudier ici la question de ces règles d'attribution et de leur mise en œuvre, qui demanderait des développements plus étayés, retenons que cette indétermination est adaptée aux intérêts des acteurs locaux qui peuvent ainsi ajuster librement leur positionnement.

⁴³ Amélia Lyons, « Des bidonvilles aux HLM. Le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », *Hommes et Migrations*, n°1264, Novembre-décembre 2006, pp. 48-49

⁴⁴ En novembre 1976, la revue de l'Union HLM publie pour la première fois un dossier complet, de plusieurs dizaines de pages, consacré au logement des étrangers, intitulé : « Pour l'insertion sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles : un habitat de qualité pour tous » (*H. Revue de l'habitat social*, n°13, novembre 1976).

⁴⁵ AD 93, 2049 W 2, CDLI, Documents généraux, Procès-verbal de la séance du 17 septembre 1982 : A. Bolloré (sous-préfet chargé de mission), « précise que jusqu'à présent la priorité était accordée à la remise en état des foyers. Le financement des foyers neufs représente des sommes très importantes et le "logement des familles rejoignantes" évoqué dans l'annexe technique à la circulaire n°1/82 du 20 juillet 1982, semble peu réaliste puisqu'il nécessiterait la construction de 2600 logements par an !! ... ».

⁴⁶ Revue mensuelle HLM, « L'admission des étrangers au bénéfice de la législation H.L.M. », n°82, 1959, p. 43-44. Cet avis exclu les étrangers de la location de logement ILM, de niveau supérieur, et limite le bénéfice de l'accession à la propriété aux ressortissant de pays signataires de convention avec la France, aux apatrides et aux réfugiés. Il précise, que par dérogation, des prêts pourront être accordé « aux étrangers mariés à des Françaises, pères d'enfants français, en instance de nationalisation ou ayant servi dans nos armées ».

⁴⁷ Par exemple, l'article 5 de l'arrêté préfectoral de 11 janvier 1960 fixe pour le département de la Seine que « les demandeurs devront être de nationalité française ou remplir les conditions des textes en vigueur » (AM SD, 1 OPH 37, Copie de l'arrêté dans le dossier de séance du C.A. de l'OPHLM du 28 septembre 1961).

Notre hypothèse est que çà n'est qu'avec les opérations de résorption des bidonvilles, puis de l'habitat insalubre (RHI à partir de 1970), que le « problème » latent posé par le peuplement étranger des HLM commence à se cristalliser. Cela tient à un effet de loupe posée sur des populations dont le nombre paraît d'autant plus problématique qu'elles sont à reloger absolument. A Saint-Denis, avec plus de 4 000 personnes à la fin des années 1960 et au début des années 1970, ce sont 20% des étrangers de la commune qui vivent en bidonvilles. Probablement plus si l'on tenait compte des occupants « de passage ». Au-delà, après les bidonvilles se profile un important « sous-marché » du logement vétuste dans l'ensemble de la ville, qui est promis à des opérations de rénovation urbaine et dont la population devient de plus en plus étrangère⁴⁸. A Saint-Denis, la municipalité réagit sans perdre de vue ses objectifs principaux : le maintien des emplois ouvriers qui commencent à diminuer fortement et la construction de nombreux logements sociaux en réponse aux besoins des « mal-logés dionysiens ». Bien qu'ils s'indignent de leur existence et qu'ils demandent d'urgence à l'Etat de déployer des moyens suffisants, les élus locaux ne font pas de la résorption des bidonvilles et du relogement de leurs habitants leur première priorité⁴⁹. Cette tâche apparaît d'emblée comme étant hors de proportion pour une municipalité victime des politiques nationales. Dans les discours argumentant en faveur de la politique municipale, on prend soin de bien distinguer deux populations : les « mal-logés dionysiens » dont l'avenir est sous la responsabilité de la municipalité, et les habitants des bidonvilles dont l'État est responsable car leur situation découle d'une politique d'immigration non contrôlée et imprévoyante.

De cette approche du problème découle l'idée d'une nécessaire dispersion de la population des bidonvilles. C'est l'option qui est réclamée en octobre 1969, dans une déclaration commune des maires communistes de région parisienne demandant une répartition équitable des immigrés relogés entre communes de la région⁵⁰. À Saint-Denis, c'est une dimension présente dès les premières versions de la convention passée entre la Ville et la Sonacotra, entrées en contact en 1965 en vue de résorber les bidonvilles de la commune. La municipalité accepte de recevoir sur son territoire un tiers des occupants des bidonvilles, le reste devant être relogés hors de la commune. Faire appel à la Sonacotra a permis aux élus locaux de peser en faveur du financement d'un important programme de construction. Mais, c'est aussi faire appel à un organisme spécialiste de la gestion d'un peuplement spécifique⁵¹.

⁴⁸ « Sous-marché » encore largement préservé en 1975, tant dans le centre-ville de Saint-Denis, que dans les quartiers nés au début du XX^e siècle et développés dans l'entre-deux-guerres à proximité des industries (la Plaine, Pleyel). L'îlot Basilique (centre-ville) est classé insalubre dès 1945, mais sa rénovation ne débuta qu'au début des années 1970. cf. Marie-Hélène Bacqué, Sophie Fol, *Le devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, 1997.

⁴⁹ En 1966, l'architecte-urbaniste de la ville évoque une « hiérarchie inévitable des urgences » entre d'un côté la défense des intérêts de la ville et de ses « mal-logés » et, de l'autre, la réalisation d'une opération immobilière privée alors envisagée et « la résorption d'un bidonville certes affligeant mais dont la ville n'est pas responsable quant à sa formation (...) » (AD 93, 42 J 264, Lettre de S. Magnien à J. Renaudie [architecte en charge de ces projets de construction et partie prenante dans l'établissement du PUD du secteur Cornillon], 21 juillet 1966).

⁵⁰ AM Saint-Denis, 18 ACW 22, *Déclaration des maires communistes de la région parisienne et des élus de Paris pour la liquidation des bidonvilles, pour le relogement humain des travailleurs immigrés*, octobre 1969.

⁵¹ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Des bidonvilles à la ville...*, op. cit., p. 123 et suivantes : sur l'expérience modèle de la cité des Canibouts mise en location à Nanterre à partir de 1963 et sur les expertises sociologiques qui en ont été tirées en 1967-1968, justifiant une limitation du peuplement étranger à 15% des familles.

En pratique, le relogement des habitants étrangers de bidonvilles semble d'ailleurs être le principal domaine pour lequel on pose le problème sous l'angle du peuplement, c'est-à-dire pour lequel on anticipe sur des difficultés potentielles de gestion. La construction HLM dans sa dimension généraliste est plutôt pensée comme la réponse à un besoin. Il est d'ailleurs assez symptomatique de constater l'absence de trace dans les archives de discussions sur le choix de construire des F4 et F5 aussi nombreux dans le bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin et des conséquences sur le peuplement futur⁵². Il est probable que ce choix ait assez vite été retenu en constatant les chiffres du surpeuplement produit par le déficit de grands logements dans la commune.

Pour être plus précis, les questions de peuplement des HLM émergent surtout dans le contexte de blocages répétés des mécanismes de relogement. Les interactions entre acteurs éprouvant des difficultés à remplir leurs missions ont fini par légitimer l'idée d'un « seuil de tolérance » que chacun pouvait chercher à abaisser selon les contraintes qu'il rencontrait⁵³. La question est notamment abordée sous la forme de négociations pour amender les réservations réglementaires et celles produites par le mode de financement de la construction. Ces tractations ont probablement le plus souvent un caractère informel⁵⁴. Les archives conservent des courriers d'organismes divers demandant l'arrêt de relogement en provenance de bidonvilles du fait de conflits de voisinage observés, ou tout simplement d'un effectif constaté supérieur au seuil de 15 ou 10%. En dehors de ces correspondances, pour notre terrain de recherche, nous n'avons pu consulter jusqu'à présent qu'un seul compte-rendu d'une réunion de travail abordant spécifiquement ce type de question, tenue sous l'égide du sous-préfet chargé de mission qui sera encore responsable du logement des immigrants au début des années 1980⁵⁵. Le document concerne l'attribution, au second semestre 1973, de 172 logements de la cité du Franc-Moisin gérés par la société Logirep et indique que cela a donné lieu à un « long échange de vue » pour parvenir à tenir compte de plusieurs contraintes. Le fait, tout d'abord, que le cumul des réservations correspond à 115% du nombre réel de logements. L'engagement d'attribuer 50% des logements à des locataires issus d'habitat insalubre en vertu du financement obtenu. L'impossibilité de réduire le financement au titre du 1% patronal pour permettre l'équilibre financier du programme. Et enfin, de loger une part maximale de 15% de « familles migrantes ou non assimilées », « étant entendu qu'il serait souhaitable que ce maximum ne soit pas atteint ». Finalement, la Préfecture et la Sonacotra

⁵² Les discussions avec la Préfecture et le Ministère de l'Équipement sont focalisées sur les questions de financement des programmes de construction. Les plaquettes ou dossiers de présentation du projet architectural que nous avons pu consulter ne mentionnent pas la taille des logements prévus (AM SD, 28 AC 7, Fonds de l'urbanisme, Chemise Opération du Franc-Moisin).

⁵³ Cf. Cédric David, *art. cit.* (à paraître), p. 16 et suivantes : « Des dysfonctionnement du système de relogement au "seuil de tolérance" ».

⁵⁴ Marie-Claude Blanc-Chaléard, *op. cit.*, p. 258 : cite les propos d'une assistante sociale recueillis au cours d'une réunion-entretien (23/09/2005) menée avec des acteurs travaillant pour la Logirep à l'époque. Se souvenant des méthodes plus expéditives de la Mairie et de la Préfecture pour la préparation des relogement, elle rapporte les propos d'Auguste Gillot ("mettez-les où vous voulez, je ne veux plus les voir") qui l'avaient choquée de la part d'un maire communiste.

⁵⁵ AM SD, 28 AC 7, Fonds de l'urbanisme, Chemise Opération du Franc-Moisin, "Compte-rendu de la réunion du 22/6/1973 sur l'attribution des logements construits par la Société LOGIREP 2eme tranche des Francs-Moisins à Saint-Denis" (28/6/1973).

acceptent de réduire leur contingent, tandis qu'il sera demandé à la municipalité et aux organismes collecteurs du 1% patronal de contribuer à la part « habitat insalubre » des attributions en orientant sur leurs logements des familles françaises issues de l'Ilot Basilique dont la rénovation va débiter prochainement ou des listes de prioritaires de la Préfecture. Un tableau de répartition est dressé indiquant le nombre de logement alloué à chacun et prévoyant l'affectation de « familles étrangères » au titre du seul contingent de la Sonacotra réduit à 17 logements. Cet exemple montre comment la cristallisation sur la question des « familles étrangères » se produit dans le contexte d'un champ du logement social structuré par un jeu d'acteurs aux contraintes difficilement conciliables. Mais, s'il se confirme que ce type de réunion n'a pas eu lieu plus en amont des opérations de résorption des bidonvilles, cet exemple montre aussi le caractère tardif de ces velléités de gestion du peuplement, alors que la construction de la cité du Franc-Moisin, débutée en 1970 entre dans sa dernière année. Le « problème » du peuplement étranger en HLM ainsi formulé n'est pas celui de leur accès inégal, mais bien la gestion d'une population trop nombreuse pour un nombre de logements limité.

Dans le bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin, la Sonacotra a pu disposer de 15% des logements pour reloger 41 ménages au titre de la résorption des bidonvilles, dont 6 ménages de nationalité française, en partie immigrants ou probables descendants d'immigrants espagnols⁵⁶. En réalité, aucune de ces familles n'a été directement relogée depuis le bidonville du Franc-Moisin. Les trois quarts de ces nouveaux locataires habitaient à proximité du bidonville proprement dit, dans des passages où un quartier auto-construit avait été aménagé durant l'entre-deux-guerres notamment par des immigrants espagnols. Ce quartier a été englobé dans l'opération de résorption lorsque le projet de construction a été revu à la hausse pour lui permettre d'atteindre l'équilibre financier. Parmi les habitants de cette « extension » du bidonville, sept ménages étaient propriétaires de leur logement (de 1 à 5 pièces). Un ménage qui provenait aussi de cette « extension » avait bénéficié d'un premier relogement dans une autre cité de l'OPH proche, rue Danielle Casanova. Les autres locataires relogés au titre de la Sonacotra ont passé quelques années (3 au maximum) dans la cité de transit proche de la rue Le Roy des Barres. Ils font donc partie des premiers résidents de cet établissement qui ont été jugés suffisamment « évolués » pour pouvoir être relogés en HLM. La moyenne d'âge des conjoints de ces 41 ménages se situe au dessus de 40 ans, avec un nombre médian de 3 enfants par ménages. Ils sont restés en moyenne 9 ans dans le bâtiment 3. Six de ces ménages sont partis au bout d'un an ; huit n'ont quitté l'immeuble que dans les années 1990, dont une famille de nationalité française dont les deux parents étaient des immigrants espagnols nés dans les années 1930. On le comprend à cette description le peuplement étranger du bâtiment 3, issu de l'opération de résorption confiée à la Sonacotra a fait l'objet d'un travail conséquent de sélection à un moment où les ménages les moins désirables pouvaient encore être logés dans les nombreuses cités de transit plus ou moins provisoire bâties par la Sonacotra à l'issue de la résorption des bidonvilles de Saint-Denis.

⁵⁶ Sur 41, deux ménages sont issus d'un petit bidonville situé au nord de Saint-Denis, Chemin de Marville, dont la résorption a été prise en charge par l'OPH qui construisait sur place un foyer pour personnes âgées.

Commission départementale pour le logement des immigrés (CDLI) et OPHLM de Saint-Denis : l'émergence d'une politique volontariste de peuplement immigré ?

Bien que le contenu de la convention passée avec la Sonacotra ait été régulièrement remis en cause par la réalité d'une opération de résorption des bidonvilles en vérité peu planifiée, cette dimension contractuelle a contribué à consolider la problématisation du peuplement étranger et à l'inscrire dans la durée. Ainsi, en mars 1979, le Conseil municipal rappelait que les opérations de résorption « *ont abouti à ce que près de 50% de la population des bidonvilles soit relogée à Saint-Denis, contrairement à ce que prévoyait la convention d'origine* » ; cela pour s'opposer à une proposition du Préfet pour que la ville prenne part au relogement des dernières familles de la cité de transit Le Roy des Barres, la première à avoir été construite pour la résorption du bidonville du Franc-Moisin⁵⁷. Le rapport établi en amont du vœu municipal rejetait l'argument d'une réticence des familles concernées à quitter Saint-Denis en insistant une nouvelle fois sur le fait que les difficultés rencontrées n'engageaient pas la responsabilité municipale et que « *l'échec des cités de transit, notamment pour l'intégration des familles étrangères, non plus* »⁵⁸.

A ce moment pourtant le contexte est en train d'évoluer. On l'a dit, la mise en place de la CNLI en 1976 est porteuse d'ambitions nouvelles, notamment de l'objectif de favoriser un accès plus large des « familles immigrées » au logement. L'arrêté du 11 mai 1976 définissait la possibilité d'actions diversifiées. En 1978, quand la part allouée au logement des immigrés est réduite, un recentrage est effectué sur quelques actions prioritaires (construction de foyers neufs, travaux d'amélioration des foyers anciens, "réservation de logements en faveur de familles immigrées dans le parc des organismes de logement social ainsi que la construction de programmes spécifiques de dimension adaptées") et sur les régions les plus concernées⁵⁹. L'étude des dossiers de séance de la CDLI entre juin 1975 et décembre 1986⁶⁰ confirme la mobilisation durable des crédits pour la construction et la rénovation de foyers. Plus de 50% du total des sommes engagées ont été mobilisés par les différents organismes gestionnaires de foyers, dont la moitié par la Sonacotra⁶¹. En ce qui concerne le logement des familles, les subventions issues du « 0,1% » ont en partie été utilisées comme financement d'appoint pour les opérations de résorption des cités de transit⁶² ou des opérations Habitat et Vie sociale (HVS) menées à Aulnay-sous-Bois (La Rose des Vents ; pour compenser un financement

⁵⁷ AM Saint-Denis, 344 W 25, *Vœu du Conseil municipal*, 1^{er} mars 1979.

⁵⁸ AM Saint-Denis, 344 W 25, *Rapport au Conseil municipal de R. Lorioz*, 1er mars 1979.

⁵⁹ AD 93, 2049 W 2, Documents généraux : préfinancement d'achat de terrains ou d'immeubles bâtis existants ; financement complémentaires d'opérations relevant de la législation HLM ou des primes à la construction (sous forme de subvention ou prêts sur 15 ans minimum et au taux maximum de 3%) ; à titre exceptionnel, financement principal de constructions neuves (par décision ministérielle sur proposition de la CNLI) ; financement de l'amélioration de l'habitat existant ; prêts à des travailleurs immigrés pour construction, aménagement ou acquisition de leur logement (consentis par les organismes collecteurs eux-mêmes)

⁶⁰ AD 93, 2049 W 3 à 9.

⁶¹ AD 93, 2049 W 2, Tableau statistique sur « l'utilisation du 0,1% par organisme depuis 1975 », avril 1983.

⁶² Subventions ponctuelles à des organismes relogant des familles issues de cités de transit : Office interdépartementale de la RP, de la Ville de Paris, de la Courneuve, plusieurs SAHLM dont Foyer du Fonctionnaire et de la Famille (de 2 à 5 logements pour attributaires désignés par la Préfecture)

défaillant de la CAF) et à Montreuil (le Bel Air)⁶³. A Saint-Denis, bien que des études HVS aient été lancées au sujet de trois cités anciennes de l'OPH, ce sont des conventions globales de réservation de logement à des « familles immigrées » sur l'ensemble du parc de logement du bailleur municipal qui ont été signées ; comme cela a été fait avec l'Office départemental de Seine-Saint-Denis dès 1977, plusieurs sociétés d'HLM et quelques autres offices municipaux (Aubervilliers, Montreuil, Saint-Ouen, Bondy, Pantin). Au total, ce sont 1285 logements qui furent ainsi réservés de 1977 à 1982, c'est-à-dire seulement 1% du parc de logement social du département recensé par l'Enquête logement de 1978⁶⁴. L'OPH de Saint-Denis est celui qui a consenti les réservations les plus nombreuses et a reçu les subventions les plus importantes. La première convention est proposée par la Préfecture dès 1976. Elle est adoptée par le Conseil d'administration de l'OPH le 24 janvier 1977. L'article premier commence par préciser que « *l'office Public d'HLM de Saint-Denis s'engage à augmenter le nombre de travailleurs immigrés et de leurs familles logés dans son patrimoine immobilier* »⁶⁵. Le texte prévoit la réservation de 50 logements par an, sur trois ans, en échange d'une subvention totale de 4,5 millions de francs à utiliser « *dans le cadre de la remise en état de son patrimoine social* ». Il prévoit aussi le versement d'une subvention complémentaire en cas de dépassement du nombre de 50 logements par an. Un contrôle est prévu par la Préfecture sur la foi d'un état statistique annuel du taux d'occupation de son parc de logement par des « familles étrangères » précisant les nationalités. En mars 1981, l'OPH revendique avoir honoré 200 attributions supplémentaires à des ménages d'étrangers⁶⁶. Ce sera honoré en septembre 1982 par le versement d'une nouvelle subvention de 5,2 millions de francs⁶⁷.

Lire la réception des ces subventions et du dispositif à partir des archives de l'OPH permet de corriger l'image d'une politique volontariste de « logement des immigrés ». En effet, à partir de 1974 quand est passée la période de financement abondant de la construction qui masquait certains déséquilibres comptables, les administrateurs prennent progressivement conscience de la grave situation financière de l'organisme municipal. Des mesures d'augmentation des loyers régulières sont prises pour parvenir à présenter un budget en équilibre. De nombreuses demandes de subventions sont demandées soit à la Ville, notamment pour le relogement des « expropriés » de l'Ilot Basilique, soit au Ministère de l'Équipement par l'intermédiaire de la tutelle préfectorale, au titre de la réhabilitation des cités HLM. Les études HVS sont menées dans ce contexte, mais les administrateurs de l'OPH

⁶³ Annick Tanter, Jean-Claude Toubon, « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, n°33-34, 1999, pp. 59-86.

⁶⁴ AD 93, 2049 W 2, Tableau « Réservation de logement 0,1% 1977-1982 », transmis pour information par le Service de Liaison et de Promotion des Migrants de Seine-Saint-Denis au Directeur départemental de l'Équipement, le 22/6/1982. On peut y ajouter 82 logements réservés par la SEM d'émanation municipale Le Logement dionysien en 1982. L'OPH de Saint-Denis se place ainsi devant l'OPHLM de Montreuil (255 logements), l'office départemental (170) et l'OPHLM d'Aubervilliers (157).

⁶⁵ AM SD, 2 OPH 11, Conseil d'administration de l'OPH (24 janvier 1977)

⁶⁶ AM SD, 2 OPH 19, Conseil d'administration de l'OPH.

⁶⁷ En l'état actuel de mes recherches, les informations provenant des archives départementales et de celles du conseil d'administration de l'OPH ne concordent pas sur les sommes engagées. Un tableau statistique d'avril 1983 indique une troisième subvention de 3 millions de francs.

leur préfèrent des dispositifs moins longs à mettre en œuvre et moins contraignants, tels que les financements du « 0,1% ». Ceux-ci permettent tout juste, ponctuellement, de mieux équilibrer des budgets de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de francs. Il faudrait donc remettre ces interventions de la CDLI en perspective au sein d'une étude plus complète de ce contexte clé pour le secteur du logement social de la fin des années 1970.

On peut néanmoins déjà retenir quelques éléments d'appréciations et formuler quelques hypothèses. En revenant aux dossiers de locataires du bâtiment 3 de la cité du Franc-Moisin, on compte 17 logements fournis à des « Attributaires immigrés » en 1978 et 1979, d'après l'appellation portée sur la fiche de renseignement des nouveaux locataires. Ils sont essentiellement ouvriers, dont 8 salariés du bâtiment. La moitié sont des ouvriers non qualifiés, mais on trouve aussi parmi eux un chef de chantier ou un technicien électricien qualifié. Cinq d'entre eux proviennent de la cité de transit Le Roy des Barres ; sept sont issus de la Plaine-Saint-Denis, secteur de la ville dont les logements sont particulièrement dégradés ; et, dans deux cas, il s'agit d'échanges de logement internes au parc de l'OPH. Ils ne représentent que la moitié des ménages dont les deux conjoints sont étrangers nouveaux locataires en 1978 et 1979, les autres étant relogés au titre de la rénovation de l'Ilot Basilique, d'un relogement urgent ou encore de la réservation communale. Ce tableau rapide donne à penser une fois encore qu'il y a dans ces résultats une série d'adaptations au coup par coup. C'est à rapprocher de diverses annotations trouvées dans les archives indiquant que le contingent relogé au titre de la CDLI a fait l'objet de négociations permanentes ; et cela depuis la fixation des modalités de désignation des attributaires. Le texte de la convention de réservation ménage ainsi un subtil équilibre. Il précise que les « familles seront choisies parmi celles qui sont logées à Saint-Denis dans des habitations vétustes, insalubres ou en état de surpeuplement critique » ; ce qu'avait réclamé les élus dionysiens. Mais c'est tout de même la Préfecture, par l'intermédiaire de son service de liaison et de promotion des migrants qui est sensé proposer des attributaires, suivant un « droit de proposition » définit pour 20 ans.

Dans le cadre de ce papier, le plus intéressant est peut-être de noter que l'institution de ce dispositif de financement influe directement sur le contenu des interactions entre l'OPH et la Préfecture. Comme il s'agit en permanence de justifier le droit à percevoir une subvention ou le droit de garder le contrôle sur les attributions, les arguments sont automatiquement guidés par le dispositif dans le sens d'une ethnicisation. Pour en donner un exemple, on peut citer le compte-rendu d'une délégation que le conseil d'administration de l'OPH dionysien avait dépêché en Préfecture en mai 1978 pour déposer le budget voté et présenter ses revendications. L'argumentaire commence par une justification de la situation difficile de l'OPH qui soulève cinq points. Au second rang apparaît le « taux important d'immigrés dans les cités, qui explique en partie certaines dégradations »⁶⁸. On peut aussi relever que les tableaux statistiques que nous avons utilisés comme point de repère dans notre première partie sont dressés à partir de la fin des années 1970 à la fois à la demande de l'administration et

⁶⁸ AM SD, 2 OPH 13, Conseil d'administration de l'OPH (3 mai 1978).

pour faire valoir la position de l'OPH⁶⁹. On peut penser que la logique interne de l'OPH, dans le contexte de remise en cause des modes de financements du logement social à la fin des années 1970, détourne la logique initiale de promotion d'un meilleur accès au logement pour les étrangers. Localement, les objectifs volontaristes de peuplement sont traduits en une sorte de valorisation financière de l'existant, liant difficultés de gestion et présence de ménages étrangers.

Pour conclure, il semble qu'au début des années 1980 tout soit en place pour que se produise un durcissement de la question du peuplement immigré à la faveur de l'institutionnalisation des politiques de la ville. Mis en relation pour gérer des « urgences » ou des « problèmes » qui s'imposent à eux sans qu'ils les aient anticipés, les acteurs intervenant dans le secteur du « logement des immigrés » ont construit ensemble, depuis la fin des années 1960, des représentations adaptées à leurs pratiques et à leurs contraintes. C'est ce qui explique une certaine fluctuation des discours, par exemple sur le niveau du « seuil de tolérance » à appliquer au nombre d'étrangers logés dans des logements sociaux. De façon plus générale, la cristallisation de la question du « peuplement immigré » dans les ensembles de logement sociaux s'est produite dans une tension entre des exigences qui sont régulièrement opposées l'une à l'autre. D'un côté, intervient la question d'un accès aux HLM pour les étrangers, actualisation difficile des missions du logement social. De l'autre, pèse la gestion de l'« existant » : une population, une clientèle électorale, des difficultés financières, ... en définitive, toutes les conditions pratiques qui structurent le secteur du logement social.

Ces hypothèses permettent de mieux éclairer les résultats de notre étude du peuplement du bâtiment 3 du Franc-Moisin. Nous avons constaté l'existence de différences sociales entre peuplement français et étranger, mais aussi une certaine porosité. Mais il nous semble qu'elles ont été en partie produites par la mise en œuvre des relogements dans un contexte de rénovation urbaine ; et qu'elles ont été durcies par des représentations forgées dans un contexte de tensions dans le secteur du logement social. Face aux représentations d'une population immigrée contrainte dans ses trajectoires sociales, nos recherches tendent plutôt à montrer l'existence d'une diversité de parcours. Mais au-delà, elles retournent cette idée de contrainte qui a surtout été vécue comme telle par les acteurs du logement social, notamment le bailleur municipal.

⁶⁹ Par exemple, un tableau statistique de la "situation des immigrés logés dans le parc de l'Office" au 31 mars 1982, présenté au cours d'une séance du Conseil d'administration sous l'intitulé « Composition sociale des cités au 31 mars 1982 », AM SD, 2 OPH 22.

Annexe 1

Rapport Étrangers / Français par cages d'escaliers (en %)

fin 1972

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	24	29	36	50	14	27	17	39	42	48
français	77	71	64	50	86	73	83	61	58	52
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Nb</i>	17	24	22	22	14	22	23	23	24	23

Chi-2 : p-value = 20%

fin 1979

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	25	41	44	54	44	48	41	52	48	48
français	75	59	56	46	56	52	59	48	52	52
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Nb</i>	20	22	25	24	18	23	22	23	25	21

Chi-2 : p-value = 83%

fin 1984

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	35	35	20	50	44	46	35	55	50	58
français	65	65	80	50	56	54	65	45	50	42
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Count</i>	17	20	15	18	16	24	20	20	20	19

Chi-2 : p-value = 49%

fin 1993

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	33	44	11	50	42	50	27	73	57	46
français	67	56	89	50	58	50	73	27	43	55
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Count</i>	12	16	9	10	12	12	11	11	14	11

Chi-2 : p-value = 29%

Ensemble de la base de données (1971-1995)

Nationalité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
étranger	22	31	31	37	19	38	17	34	34	33
français	78	69	69	63	81	62	83	66	66	67
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Count</i>	41	51	58	62	47	55	78	62	73	54

Chi-2 : p-value = 8%

**Annexe 2 : Ménages locataires du bâtiment 3 (cité du Franc-Moisin, 1971-1995) :
 catégorie socioprofessionnelle et titre d'attribution du logement HLM**

Titre d'attribution	CSP					
	Autres	Chauffeurs, ouvriers de manutention, etc,	Employés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Professions intermédiaires et supérieures
1% patronal	0	7	13	8	10	7
Autres	54	2	16	4	6	15
Commission d'attribution OPH	11	26	31	24	17	21
Echange	10	15	7	9	13	12
Préfecture et "Attributaire Immigrés"	4	13	4	14	12	12
Relogement Opération d'Urbanisme	7	8	3	27	16	5
Réservation communale	15	29	27	14	26	30
Total	100	100	100	100	100	100
Nb	108	91	108	161	141	61

Chi-2 : p-value < 2,20E-16

Titre d'attribution	CSP						Total	Nb
	Autres	Chauffeurs, ouvriers de manutention, etc.	Employés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Professions intermédiaires et supérieures		
1% patronal	0	12	28	26	28	8	100	51
Autres	57	2	17	6	9	9	100	101
Commission d'attribution OPH	8	17	23	27	17	9	100	145
Echange	15	19	11	21	25	10	100	73
Préfecture et "Attributaire Immigrés"	6	18	6	33	26	11	100	66
Relogement Opération d'Urbanisme	8	8	4	51	26	4	100	85
Réservation communale	11	17	20	15	25	12	100	149

Chi-2 : p-value < 2,20E-16

Annexe 3 : Principales variables contribuant à la formation des groupes de ménages locataires par classification automatique

Groupe 1	% des ménages présentant cette variable appartenant au groupe	% des ménages du groupe présentant cette variable
Titre d'attribution : Relogement pour opération d'urbanisme	88	52
CSP : Ouvriers non qualifiés	64	72
Nationalité du ménage : étranger	57	69
Attribution plutôt "subie" du point de vue municipal ⁴²	54	68
Composition du ménage à l'entrée : Couple et + de 3 enfants	40	59

Groupe 2	% des ménages présentant cette variable appartenant au groupe	% des ménages du groupe présentant cette variable
Titre d'attribution : Commission d'attribution de l'OPH	81	75
Attribution plutôt "choisie" du point de vue municipal	42	97
CSP : Employés	59	41
Nationalité ménage : Français	31	80
Composition du ménage à l'entrée : moins de 3 enfants	33	56

Groupe 3	% des ménages présentant cette variable appartenant au groupe	% des ménages du groupe présentant cette variable
Titre d'attribution : Réservation communale	48	50
CSP : Ouvriers qualifiés	46	46
CSP : Chauffeurs, ouvrier de manutention, etc.	52	33
Titre d'attribution : Préfecture et CNLI ("Attributaire immigrés")	55	26
Attribution plutôt "choisie" du point de vue municipal	29	74

Groupe 4	% des ménages présentant cette variable appartenant au groupe	% des ménages du groupe présentant cette variable
Titre d'attribution : 1% patronal	100	61
Taille du logement : 2 pièces	70	47
Niveau de choix des institutions municipales : indéterminé	42	63
Cage d'escalier : 7	47	47
Composition du ménage à l'entrée : sans enfants	35	49

Groupe 5	% des ménages présentant cette variable appartenant au groupe	% des ménages du groupe présentant cette variable
Titre d'attribution : Autres	99	69
CSP : Autres	95	72
Composition du ménage à l'entrée : non renseignée	100	35
Nationalité : Mixte et Non renseignés	70	43

⁴² La classification des titres d'attribution suivant leur caractère « subi », « choisi » ou « indéterminé » serait à affiner et à confronter aux données issues des archives du Conseil d'administration de l'OPH, mais aussi de la municipalité. Voici les modalités qu'elle recouvre : « Subi » = Réservation préfectorale ; Relogement pour opération d'urbanisme ; Réservation CNLI « Attributaires immigrés » ; Occupants sans titre / « Choisi » = Commission d'attribution de l'OPH ; Réservation communale ; Echanges / « Indéterminé » = 1% patronal ; Bail indirect (assoc, ville) ; Changement de nom ; Personnel Fonction Publique ; Non renseigné.

Nationalité	Groupe					Totaux	Nb
	1	2	3	4	5		
étranger	72%	23%	12%	18%	5%	24%	173
français	28%	73%	78%	81%	36%	56%	409
Mixte et NR	0%	4%	11%	1%	59%	20%	88
Totaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	670

Nationalité	Groupe					Totaux	Nb
	1	2	3	4	5		
étranger	58%	16%	10%	10%	5%	100%	173
français	10%	22%	29%	20%	18%	100%	409
Mixte et NR	0%	3%	11%	1%	85%	100%	88
Totaux	20%	17%	21%	14%	28%	100%	670

Tableau : Répartition des nationalités par groupes issus de la classification automatique